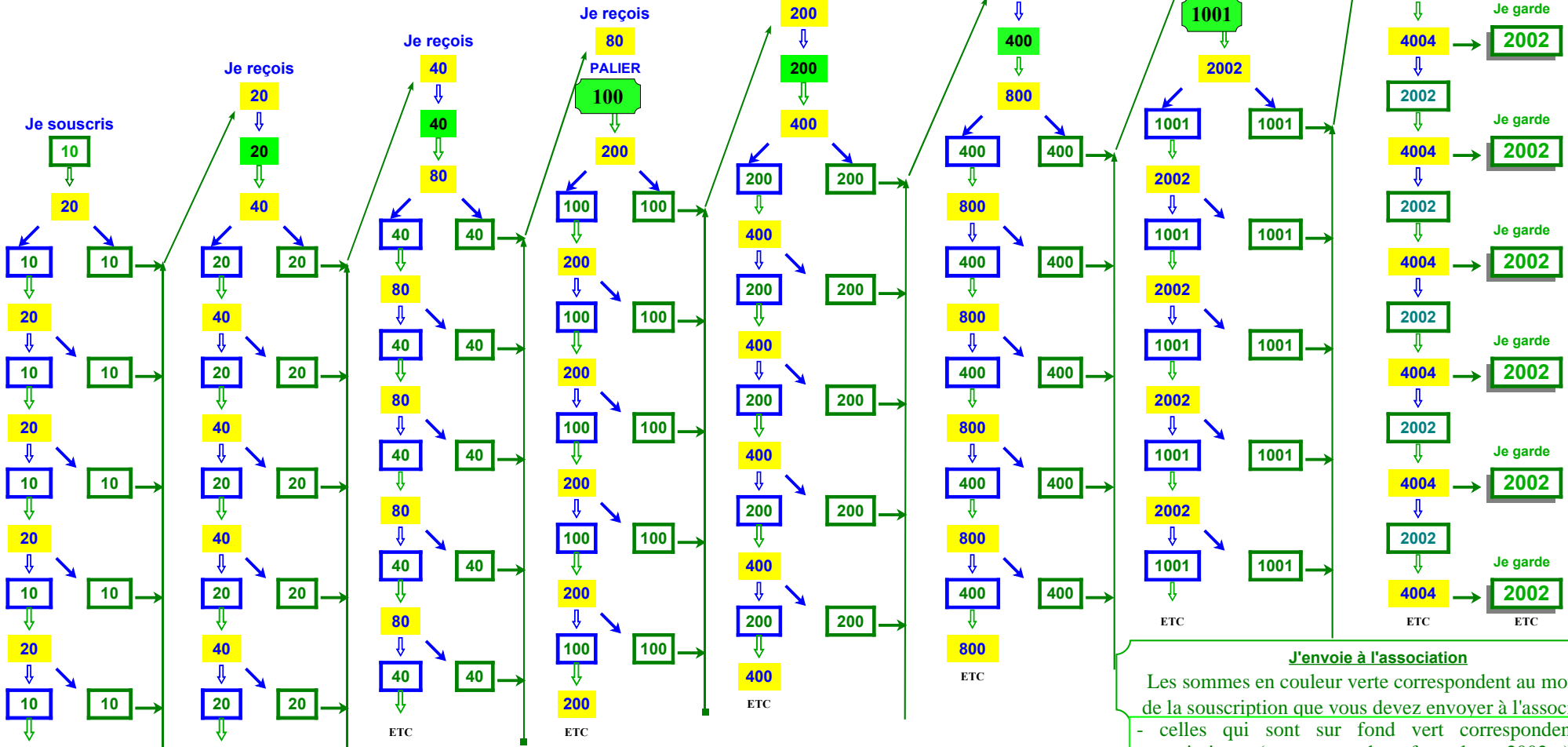


Ce tableau représente la progression de votre première souscription (téléchargement de la revue) pour seulement 10 euros au départ. Vous pouvez envoyer autant de souscription à 10 euros que vous le désirez pour multiplier le nombre de « 2002 euros » correspondant au plafond dans notre association.

Vous souhaitez bénéficier des mêmes avantages que dans la formule « 2002 » mais sans obligation de renvoi des sommes reçues, utilisez la Formule « PALIER ». Elle vous permet de doubler chaque montant de toutes vos souscriptions. Vous pouvez de cette manière, vous constituer un capital intéressant pour tous vos projets en participant conjointement à celui de notre association.



Je reçois
Les sommes en couleur bleu sur fond jaune correspondent au montant du chèque que vous recevez de l'association

- FORMULE « PALIER » 80 à 100 -
a ce niveau vous avez reçu 80 vous pouvez soit envoyer votre souscription à 100 soit utiliser la formule palier* et envoyer 2 fois 10, vous recevrez 2 fois 20 (vous avez récupéré votre mise dans cette formule) vous ajoutez 20 à 80 pour faire les 100 de la souscription suivante

- FORMULE « PALIER » 800 à 1001 -
a ce niveau vous avez reçu 800 vous pouvez soit envoyer votre souscription à 1001 soit utiliser la formule palier* et envoyer 2 fois 100, vous recevrez 2 fois 200 (vous avez récupéré votre mise dans cette formule) vous ajoutez 200 à 800 ainsi que 1€ symbolique pour faire les 1001 de la souscription suivante

J'envoi à l'association
Les sommes en couleur verte correspondent au montant de la souscription que vous devez envoyer à l'association - celles qui sont sur fond vert correspondent aux souscriptions (case a cocher formule « 2002 ») pour laquelle vous renvoyez le même montant que celui inscrit sur le chèque que vous recevez.
- celles qui sont encadrées de vert correspondent aux souscriptions (case a cocher formule « jumeau ») qui vous permettent une nouvelle ascension « 2002 »
- celles qui sont encadrées de bleu correspondent aux souscriptions (case a cocher formule « jumeau ») qui vous permettent une inscription permanente dans la tranche correspondant au montant de la souscription.

